



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 04 NOVEMBRE 2016**

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane - Président	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	FACT Olivier	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël - Vice-Président	Excusé	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	
SGAR NPDC ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST

Membres Consultatifs	
	Présents
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
Guillem CANNEVA Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : AGBEKODO.M, MARTIN.D, BOURDREZ.P, DERICQ.C, AUBERT.G, LEROY.V, LESSENS.G	Présent

Divers	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
DELELIS Annick Professeur Emérite de l'Université Lille 2, Ancienne membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, Ancienne présidente du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie	Présente

h *PM*

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

- 1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016**
- 2. Situation des engagements**
- 3. Coopération Décentralisée**
 - 3.1 - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (points proposés pour avis à la CPAIDD)**
 - 3.2 - Appel à projets**
- 4. Coopération Institutionnelle**
 - 4.1 - Animation et gestion du Parlement des jeunes de l'Escaut – Association Good Planet Belgium**
 - 4.2 - Mise en place de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Nirnova (Moldavie) – Association Solidarité Eau Europe**
 - 4.3 - Appui au réseau Ran'eau, réseau d'information et d'échanges entre les acteurs de l'eau de France et de Madagascar – Association PS'eau**
 - 4.4 - Point d'avancement sur la coopération institutionnelle**
- 5. Point d'information sur les Instances jeunesse**

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte / AF	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016	X			Adoption à l'Unanimité
3	16-A-3.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (18127)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
	16-A-3.2	APPEL A PROJETS 2016 COOPERATION DECENTRALISEE (18130)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
	16-A-3.3	REPONSE D'URGENCE DE L'AGENCE SUITE AU CYCLONE MATTHEW EN HAÏTI (18165)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
4	16-A-4.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE GOODPLANET BELGIUM (17765)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
	16-A-4.2	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE SOLIDARITE EAU EUROPE (17966)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.
	16-A-4.3	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION INSTITUTIONNELLE (17983)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur HAUSSOULIER, Président de la Commission, ouvre la séance à 14 h 04.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 13 MAI 2016

M. HAUSSOULIER demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

M. KARPINSKI présente la situation des engagements relative aux deux sous-lignes de la ligne X 33 « action internationale » qui se décompose en deux sous lignes :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

	X330	X331	Total X33
Dotation 2016 révisée après adaptation du 18/10/16	1 450 000	541 643	1 991 643
Engagements effectués	154 943	91 383	246 326
Reste à engager au 04/10/2016	1 295 057	450 260	1 745 317
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 04/11/2016	484 600	85 000	569 600
Dossiers Appel à Projets soumis à la décision de la CPAIDD du 04/11/2016	354 962	0	354 962
Dossiers à engager par décision du Directeur Général suite aux CPAIDD	250 000	0	250 000
Reste à engager après la CPAIDD	205 495	365 260	570 755
% d'engagement	86 %	33 %	71 %

M. AGBEKODO précise que pour la ligne X331, il y a eu un report de l'année antérieure des crédits non consommés.

M. HAUSSOULIER indique que des actions pourraient évoluer dans les années à venir et qu'il faut un temps de préparation. Il précise qu'il ne faut pas croire que la commission se limite à faire de la représentation dans différents pays. Les actions doivent être menées en cohérence avec celles menées dans les pays dont l'accès à l'eau potable est difficile.

M. DEFLESSELLE souhaite mettre en avant la qualité des actions menées par les agents de l'Agence de l'Eau.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

M. KARPINSKI fait la présentation des dossiers présentés à la commission et explique l'écart entre les dossiers reçus (26) et les dossiers présentés (11). Il précise que l'Agence a reçu 26 dossiers depuis la dernière commission du mois de mai. Seuls 11 dossiers sont présentés dans le cadre de la délibération relative à la coopération décentralisée, il précise que s'ajoutent 6 dossiers concernant des appels à projets, présentés par Christine DERICQ. 3 dossiers supplémentaires dérogent à la délibération car le porteur du projet est basé à l'étranger alors que la délibération comprend un critère d'éligibilité la localisation du maître d'ouvrage en France. Il mentionne qu'un dossier émanant du secours catholique n'a pas été présenté par manque des 5 % d'aide provenant d'une collectivité du Bassin Artois Picardie. Il précise que cette association va représenter le dossier l'année prochaine avec une action bien ciblée et moins importante financièrement de façon à trouver une collectivité partenaire dans le bassin. Il précise que les dossiers incomplets ne sont pas présentés.

3.1 – Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (Points proposés pour avis à la CPAIDD)

M. THIBAUT indique que l'on propose par ailleurs à la commission de rajouter 100 000 € d'aides qui n'étaient pas prévues dans les aides de l'Agence. Il s'agit d'une aide d'urgence pour HAÏTI.

M. AGBEKODO en référence à la délibération remise sur table en faveur de HAÏTI, fait la présentation de l'aide d'urgence.

1 million de personnes ont besoin d'être secourues après le passage de l'Ouragan Matthew qui a frappé le pays le plus pauvre des Caraïbes le 28 septembre 2016.

Plus de mille morts et 200 000 personnes sans logement.

Le choléra menace les survivants.

Les Agences de l'eau proposent de mobiliser jusqu'à 800 000 € qui seraient répartis entre : Solidarités international, Action contre la faim, ACTED, MEDAIR, Canal de Provence pour venir en aide à la population.

L'Agence de l'eau Artois Picardie propose d'apporter 100 000 € qui seront affectés au projet proposé par MEDAIR d'un montant total de 475 000 €.

M. THIBAUT précise que cette délibération relève du Conseil d'Administration, qu'il y a très peu d'aides d'urgence, qu'il y en a déjà eu par le passé pour HAÏTI (tremblement de terre), pour le NEPAL (tremblement de terre), ainsi que pour la Thaïlande (tiphon).

Mme VERBRUGGHE rappelle que lors du dernier tremblement de terre en Haïti, il y avait eu énormément de mobilisation internationale, des sommes avaient été affectées à la reconstruction. Elle mentionne que selon certains médias, après le passage du tiphon, le gouvernement haïtien avait demandé à ce que la solidarité internationale soit versée directement au pays. Elle demande si les ONG sont toujours autorisées à intervenir.

M. AGBEKODO indique qu'au vu des échanges avec d'autres Agences, les ONG sont toujours autorisées à intervenir. Il précise que les ONG qui interviennent sont des ONG qui ont déjà une certaine notoriété sur le terrain. Il précise que l'Agence de l'Eau Adour Garonne coordonne la coopération décentralisée, qu'elle a déjà procédé à une sélection des ONG.

La délibération

« REPONSE D'URGENCE DE L'AGENCE SUITE AU CYCLONE MATTHEW EN HAITI » (n°16-A-)

La Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable émet un avis favorable sur la délibération (n°16-A) et transmet la délibération pour adoption au Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la région d'Analanjrofo (Madagascar), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 14/20.

Lieu : Région d'Analanjrofo (Madagascar)

Objet : Mise en place de points d'eau, de latrines et d'un service d'eau – Programme 2016 - 2018

Population concernée : Assainissement : 9.000 personnes / 3 ans
Eau potable : 12.000 personnes / 3 ans

Maître d'ouvrage : ONG INTER-AIDE

Partenaire : Ville de Marcq en Baroeul sollicitée (accord de principe)

Montant du projet : 300.000 € / 3 ans – 100.000 €/2016

Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €/2016

Note d'évaluation : 14 /20

Date projet : démarrage premier semestre 2016

Mme VERBRUGGHE précise que la région Nord Pas de Calais avait une coopération avec la région d'Analanjrofo à Madagascar, elle demande si l'accord de coopération perdure avec la Région Hauts de France.

Mme DELELIS indique sous réserve que cette coopération existe toujours du fait que certains étudiants en font toujours partie.

M. KARPINSKI précise que lors de certains échanges, ils n'ont pas mentionné le partenariat avec la nouvelle région.

Handwritten marks: A large 'L' and some scribbles.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la province de Driouch (Maroc), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 13/20.

Lieu : Province de Driouch (Maroc)
Objet : Mise en place d'approvisionnement, traitement et distribution d'eau potable
Population concernée : 300 personnes
Maître d'ouvrage : Association Franco Marocaine de Picardie, les Deux Rives
Partenaire : Amiens Metropole acquise
Montant du projet : 77.202 €
Montant de l'aide sollicitée : 30.000 €
Note d'évaluation : 13 /20
Date projet : démarrage deuxième semestre 2016 – 12 mois

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la province de Tapoa (Burkina Faso), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 11/20.

Lieu : Province de la Tapoa (Burkina Faso)
Objet : Construction de 4 forages
Population concernée : 3500 personnes
Maître d'ouvrage : Association Les Perles du Faso
Partenaire : Département 62 acquise + Ville de Liévin sollicitée
Montant du projet : 122.988 €
Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €
Note d'évaluation : 11/20
Date projet : démarrage deuxième trimestre 2016 – 12 mois

Mme VERBRUGGHE estime que les coûts des forages lui semblent élevés.

M. KARPINSKI précise que le coût important des travaux est dû à l'accès difficile au site de forage et à la complexité de creusement des puits. Il souligne que des études hydrogéologiques ont été réalisées et ont démontré qu'il fallait faire des puits très profonds pour accéder à l'eau, que l'accès au site nécessite 5 à 7 jours de trajets. Une seule entreprise a répondu à la demande.

M. AGBEKODO précise qu'au Burkina Faso il est très difficile d'avoir de l'eau potable à moins de 70 mètres. Il indique que le coût d'un forage correspond à environ 200 milles CFA soit environ 300 € le mètre linéaire.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant l'école du Village de Malicounda (Sénégal), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 07/20.

Lieu : Ecole du Village de Malicounda (Sénégal)
Objet : Construction de toilettes et de lavabos
Population concernée : 600 personnes
Maître d'ouvrage : Association IMIKS IMIK
Partenaire : Agence d'Urbanisme et de développement de Saint-Omer - acquise
Montant du projet : 9.200 €
Montant de l'aide sollicitée : 4.600 €
Note d'évaluation : 7/20
Date projet : démarrage deuxième semestre 2016 – 2 mois

M. HAUSSOULIER remarque que l'on présente des dossiers avec une note inférieure à 12/20.

M. THIBAUT précise que la règle indique que les dossiers ayant une note inférieure à 12 doivent être examinés lors de la dernière commission ce qui est le cas ici. Il indique que ce dossier avec une mauvaise note est un dossier tout de même important car il va permettre à des jeunes filles de pouvoir aller à l'école.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant le village de Niagbaméko (côte d'Ivoire), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 14/20.

Lieu : Village de Niagbaméko (Côte d'Ivoire)
Objet : Alimentation en eau potable du village et assainissement d'une école
Population concernée : 1200 personnes en eau potable
Maître d'ouvrage : Association HAWAI
Partenaire : Villes de LOON PLAGE et de SAINT ANDRE – sollicitées
Montant du projet : 110.660 €
Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €
Note d'évaluation : 14/20
Date projet : dernier trimestre 2016 – 24 mois

Mme VERBBRUGGHE demande quel est le lien entre le maître d'ouvrage et le partenaire.

M. KARPINSKI indique que l'association partenaire est domiciliée à Loos les Lille, qu'il ne connaît pas le lien avec la ville de Loon plage.

M. THIBAUT souligne que la Loi Oudin Santini ne fonctionne pas de manière pleinement satisfaisante, puisque ce sont les associations qui vont démarcher les communes et non l'inverse. Il précise que la règle d'avoir 5% de subvention de communes n'est pas applicable facilement. Il rappelle que l'Agence doit refuser des dossiers alors que les budgets disponibles ne sont consommés dans leur totalité. Il indique que la Ministre souhaiterait que l'on arrête de supporter les communes afin de se concentrer sur des territoires spécifiques bien identifiés de

façon à être beaucoup plus visible et plus efficace. Il indique que l'idée sera soumise lors de l'élaboration du XI^{ème} programme l'année prochaine.

M. KARPINSKI indique qu'au niveau du solde financier l'Agence ne paye pas si elle n'a pas les accords.

M. AGBEKODO indique qu'il faut sensibiliser les élus pour pouvoir les soutenir, car les 5 % représentent souvent 2000 ou 3000 €.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant le village de Brousse Zone Nord aux alentours du fleuve Sénégal et Zone Centre (Kaolack, Fatick, Nbdene, Diourbel) (Sénégal), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 11/20.

Lieu : Villages de Brousse Zone Nord aux alentours du fleuve Sénégal et Zone Centre (Kaolack, Fatick, Nbdene, Diourbel) (Sénégal)

Objet : Mise en place d'approvisionnement, stockage et distribution d'eau potable

Population concernée : 15000 personnes en eau potable

Maître d'ouvrage : Association Française pour le Développement Economique et Agricole au Sénégal

Partenaire : : Ville de Lille et Région Hauts de France - sollicitées

Montant du projet : 138.678 €

Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €

Note d'évaluation : 11/20

Date projet : dernier trimestre 2016 - 12 mois

M. AGBEKODO souligne qu'une fois encore il sera difficile sur ce dossier de rassembler les 5 %.

Mme VERBRUGGHE indique qu'il serait intéressant d'interpeller la Région Hauts de France afin de connaître quelles sont les zones de coopération avec lesquelles elle va continuer à travailler afin d'avoir un peu plus de visibilité sur ce que peuvent porter les différents acteurs sur le territoire. Elle mentionne que la région de Saint-Louis et de Matam étaient des régions de coopération avec la région Nord Pas de Calais auparavant. Elle mentionne qu'il faudrait connaître ce que soutient encore aujourd'hui la région Hauts de France.

M. THIBAUT indique qu'il est difficile pour l'instant d'avoir des contacts et qu'il ne faut pas prendre pour acquis ce qui est déjà fait.

M. HAUSSOULIER confirme qu'il est compliqué d'avoir des réponses de la Région.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant le Districts de Kacha Bira et Daramalo, région sud de l’Ethiopie, il mentionne que le dossier a obtenu la note de 15/20.

Lieu : Districts de Kacha Bira et Daramalo, région sud de l’Ethiopie

Objet : Amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement – Programme 2016 - 2018

Population concernée : Assainissement et eau potable : 15.000 personnes / 3 ans

Maître d’ouvrage : ONG INTER-AIDE

Partenaire : Ville de Mouvaux – Agence d’Urbanisme et de Développement de Saint Omer sollicitées

Montant du projet : 471.182 € / 3 ans – 151.878 €/2016

Montant de l’aide sollicitée : 50.000 €/2016

Note d’évaluation : 15 /20

Date projet : deuxième semestre 2016 – 12 mois

M. HAUSSOULIER indique qu’il faudrait redonner de l’information sur le sujet au niveau des élus et notamment en Picardie qui n’est pas beaucoup citée dans les dossiers.

M. THIBAUT indique qu’il rencontre un problème matériel, qu’il ne dispose pas de moyens humains suffisants pour faire connaître cette politique dans les communes. Il précise que lors de certaines organisations comme la journée mondiale de l’eau, l’Agence essaie de présenter sa politique internationale mais que cependant cela n’est pas suffisant. Il ajoute que l’Agence n’intervient pas dans les pays développés.

M. HAUSSOULIER indique que les associations de Maires pourraient être sollicitées pour parler de ce dispositif.

M. DEFLESSELLE souligne que les associations supports ne sont peut-être pas dans la Somme.

M. HAUSSOULIER précise que la coopération décentralisée peut intervenir dans n’importe quel pays qui présente un projet sur le domaine de l’eau avec une commune du bassin qui supporte une partie du projet.

Mme VERBRUGGHE demande à avoir un bilan des travaux effectués lors de la précédente convention lorsqu’une association sollicite pour la seconde fois une aide de l’Agence.

M. KARPINSKI indique que les éléments existent puisqu’ils servent aux soldes du dossier. Il indique qu’une synthèse pourra être présentée.

M. THIBAUT indique qu’il faudrait faire un bilan retraçant ce qui est fait avec l’argent de l’Agence de l’eau, que cependant l’Agence travaille avec quelques associations supports qui connaissent très bien le fonctionnement des Agences. Il souligne qu’en plus, des missions d’évaluations sont organisées afin de vérifier ce qui est fait sur le terrain.

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la Région de Saint-Louis et de Matam (Sénégal), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 16/20.

Lieu : Région de Saint-Louis et de Matam (Sénégal)
Objet : Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire
Population concernée : Assainissement et Eau Potable : 1500 personnes (élèves, enseignants et familles)
Maître d'ouvrage : Association LE PARTENARIAT
Partenaire : Conseil Régional Hauts de France - sollicité
Montant du projet : 120.081 €
Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €/2016
Note d'évaluation : 16 /20
Date projet : deuxième semestre 2016 – 12 mois

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la Région de Doukkala Abda (Maroc), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 14/20.

Lieu : Région de Doukkala Abda (Maroc)
Objet : Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire
Population concernée : Assainissement et Eau Potable : 1600 personnes (élèves, enseignants et familles)
Maître d'ouvrage : Association LE PARTENARIAT
Partenaire : Conseil Régional Hauts de France - sollicité
Montant du projet : 100.069 €
Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €/2016
Note d'évaluation : 14 /20
Date projet : deuxième semestre 2016 – 12 mois

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant la Ville de KHOVD (Mongolie), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 14/20.

Lieu : Ville de KHOVD (Mongolie)
Objet : Mise en place de l'assainissement
Population concernée : 65.000 personnes / 3 ans
Maître d'ouvrage : Association Réseau Expert Environnement Développement
Partenaire : Ville de Rubrouck - acquise
Montant du projet : 103.200 €
Montant de l'aide sollicitée : 50.000 €
Note d'évaluation : 14 /20
Date projet : deuxième semestre 2016 – 12 mois

M. KARPINSKI fait la présentation du dossier concernant An-Oston (Kirghizstan), il mentionne que le dossier a obtenu la note de 15/20.

Lieu : An-Oston (Kirghizstan)

Objet : Approvisionnement en eau potable et assainissement

Population concernée : Eau potable : 680 personnes –
Assainissement 150 personnes

Maître d'ouvrage : Association WECF

Partenaire : Agence d'Urbanisme et de développement de Saint-Omer - acquise

Montant du projet : 207.700 € / 2 ans

Montant de l'aide sollicitée : 50.000 € / 2016

Note d'évaluation : 15 /20

Date projet : premier trimestre 2017 – 24 mois

M. HAUSSOULIER indique qu'il espère que les partenaires vont répondre favorablement afin que le dossier puisse aboutir. Il mentionne qu'une question se pose à savoir s'il faut à l'avenir être en relation avec les collectivités territoriales ou directement avec les associations.

M. KARPINSKI fait la présentation de la grille d'évaluation des onze dossiers présentés. Il présente un état d'avancement conformément au dossier de séance, des 250 000 €, correspondant aux dossiers qui doivent passer par décisions du Directeur

M. HAUSSOULIER procède au vote.

Les 11 dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité de la Commission

- Dossier (9921800) ONG INTER-AIDE
- Dossier (9923000) Association Franco Marocaine de Picardie, les Deux rives
- Dossier (9923700) Association Les Perles du Faso
- Dossier (9924000) Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer – acquise
- Dossier (9925700) Association HAWAI
- Dossier (9926600) Association Française pour le développement Economique et Agricole au Sénégal
- Dossier (9927100) ONG INTER-AIDE
- Dossier (9928400) Association LE PARTENARIAT
- Dossier (9928700) Association LE PARTENARIAT
- Dossier (9928800) Association Réseau Expert Environnement Développement
- Dossier (9930000) Association WECF

La délibération

« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

3.1 Projets de coopération décentralisée soumis à la commission

M. KARPINSKI conformément au dossier de séance, fait la présentation des 6 dossiers engagés ou à engager par décision du Directeur en 2016.

Liste des 6 dossiers engagés ou à engager par Décision du Directeur en 2016 :

- Eau Vive, projet au Burkina Faso (phase 3) – Non reçu
- Energie solidarité, projet à Cuba (phase 2) – Non reçu
- Réseau Projection au Burkina Faso (phase 2) - Décidé
- Inter Aides, projet en Mozambique (phase 2) - Reçu
- HAMAP, projet au Cambodge (phase 2) - Reçu
- Le Partenariat, projet en Guinée (phase 2) – Reçu

soit un **montant total à engager de 250 000 €.**

M. KARPINSKI précise que le dossier Eau Vive au Burkina Faso va être abandonné par l'association qui ne souhaite pas engager la phase 3 des travaux. Il précise que les 50 000 € correspondant à la phase 3, ne seront pas engagés.

M. THIBAUT demande à ce que soient ajustés les montants à engager pour le Conseil d'Administration.

3.2 – Appel à projets

Mme DERICQ présente l'appel à projets 2016. Elle précise que l'appel à projet représente 6 projets avec 10 dossiers pour un montant total aidé de 354 962 €.

Projet 1 : Université de Lille 1

Construire une station d'épuration pilote sur le site de l'Université de Bangui (Centrafrique) et assurer son suivi pour généraliser le procédé.

- Objet : Réduire la contamination des eaux.
- Partenaires : Ville de Tourcoing, Ambassade de France en Centrafrique, USTL.
- Montant du projet : 25 000 €
- Montant de l'aide sollicitée : 19 500 €
- Note : 23/30
- Démarrage du projet : 01/12/2016

M. PREVOST demande à connaître la taille de la station d'épuration.

Mme DERICQ indique que la taille exacte n'est pas connue, mais uniquement son principe de filtrage par phytoépuration.

M. THIBAUT indique qu'il doit s'agir d'une petite station entre 50 et 500 équivalents habitants.

Projet 2 : Amis du CEAD (phase 1 et 2)

Création d'un forage et de 5 bornes fontaine. Mise en place d'une gestion participative de l'eau. Commune de Mvengue au Cameroun.

- Objet : Permettre l'accès à la ressource en eau potable.
- Partenaires : Noréade, Feicom, partenaires privés, Mvengue, population locale.
- Montant du projet : 128000 en deux phases.
- Montant de l'aide sollicitée : 48000 € (phase 1)
54000 € (phase 2)
- Note : 18/30
- Démarrage du projet : 01/12/2016

Mme DERICQ précise que la Communauté de Communes présidée par M. DEFLESSELLE apportera les 5 % pour la phase 2 du dossier.

Projet 3 : Association Grain de Sénevé (phase 1 et 2)

Alimentation en eau potable et mise en place d'un traitement des eaux usées pour le centre de formation agro pastoral à Avé au Togo.

- Objet : Améliorer les conditions de vie de la population en commençant par la gestion de l'eau.
- Partenaires : Lesquin , Population locale, fonds propres de l'association.
- Montant du projet : 100500 € en deux phases
- Montant de l'aide sollicitée : 44400 € (phase 1)
36400 € (phase 2)
- Note : 24/30
- Démarrage du projet : 01/12/2016

Mme DERICQ précise que la commune dont M. HAUSSOULIER est maire pourra apporter les 5 % pour la phase 2 du dossier.

Projet 4 : Association les Perles du Faso (phase 1 et 2)

Amélioration de l'accès aux ressources en eau et de leur gestion, Province de Tapoa au Togo.

- Objet : Continuer l'équipement en forages pour 4 villages et impliquer la population dans une gestion durable de l'eau.
- Partenaires : Lievin, Département du 62, partenariats locaux et la population.
- Montant du projet : 126610 € en deux phases
- Montant de l'aide sollicitée : 41148 € (phase 1)
41148 € (phase 2)
- Note : 19/30
- Démarrage du projet : 01/09/2016

Projet 5 : Association ACVA

Desservir en eau potable 60 logements situés à flanc de montagne d'un village proche de Santa Catarina au Cap Vert.

- Objet : Développer un réseau existant qui permettra de desservir 60 logements n'ayant pas accès au réseau d'eau potable.
- Partenaires : Fonds propres de l'ACVA, Ville d'Amiens
- Montant du projet : 39932,73 €.
- Montant de l'aide sollicitée : 19966 €.
- Note : 14/30
- Démarrage du projet : 01/12/2016

Phase 1 et 2

Accompagnement et formation des agents dans la mise en place et la gestion de l'eau potable sur l'île de Santiago, Cap Vert.

- Objet : Créer un service eau et assainissement pour cette île qui accueille 50% de la population capverdienne.
- Partenaires : Amiens, fonds propres de l'ACVA.
- Montant du projet : 100000 € en deux phases.
- Montant de l'aide sollicitée : 25000€ (phase 1) 25000€ (phase 2).
- Note : 17/30
- Démarrage du projet : 02/01/2017

M. DEFLESSELLE demande quelle est la différence entre les projets présentés lors du point précédent et l'appel à projet.

M. AGBEKODO précise que la première partie concerne les demandes de participations financières qui arrivent à l'Agence et la seconde concerne l'appel à projets avec un cadre bien défini. Il souligne que la grille de notation peut être différente ainsi que la priorité.

Mme DERICQ souligne que les dossiers émanant des appels à projets respectent un fil conducteur.

M. AGBEKODO indique que l'appel à projets est sur un temps donné, et permet d'avoir une subvention jusque 80 %.

M. THIBAUT précise qu'il y a les critères de la délibération qui sont assez sévères, que certains dossiers ne pouvaient pas être éligibles. Il indique que l'appel à projets permet d'ouvrir la ligne de façon plus large. Il mentionne que l'Agence est dans une phase intermédiaire sur l'aide internationale. Il rappelle que la Cour des Comptes avait soumis des remarques sur le fait que l'Agence faisait des actions à l'internationale. La Ministre avait évoqué le fait de se concentrer sur des missions phares et ne plus disperser les aides.

M. DEFLESSELLE mentionne que si les critères sont trop stricts, il faut les alléger.

M. THIBAUT indique que l'appel à projets permet de tester les conditions avant de les valider définitivement. Il mentionne que l'on utilisera les résultats des appels à projets pour proposer une nouvelle règle dans le cadre du XI^{ème} programme.

Mme VERBRUGGHE indique que le fait d'avoir des critères stricts est important car il s'agit d'actions sur lesquelles il y a une intervention forte dans des pays où il n'y a pas beaucoup de moyens. Elle précise que l'Agence doit être vigilante à ce qu'elle fait, vérifier que les projets entrent bien dans les cadres des programmes nationaux. Elle souligne que le respect des critères est une garantie que ce que porte

l'Agence dans des pays en développement corresponde à des projets de qualité. Elle indique cependant qu'il est dommage que les dossiers ne soient pas plus nombreux.

M. THIBAUT précise qu'aujourd'hui les critères sont des éléments bloquants à la réalisation des dossiers. Il mentionne que le critère le plus compliqué à remplir est celui des 5 % de financement payés par les collectivités locales. Il mentionne que de très bons projets portés par des associations implantées localement et très compétentes n'arrivent pas à obtenir les 5 % de financement et se retrouvent avec des dossiers incomplets. Il précise que le critère des 5 % est une règle propre commune aux Agences de l'eau depuis l'année dernière. Il rappelle que la Cour des Comptes avait en effet fait remarquer que la loi Oudin Santini permettait aux collectivités d'aider mais que celles-ci n'aidaient pas et qu'il fallait donc introduire un critère d'éligibilité sur les cofinancements.

M. SIX demande si la ligne financière permet de financer les dossiers classiques ainsi que les dossiers provenant des appels à projets. Il demande l'intérêt de la notation, car la ligne supporte la totalité.

M. AGBEKODO précise que la notation permet le classement des dossiers.

M. HAUSSOULIER mentionne que les appels à projets devraient permettre de redonner de l'élan à l'action internationale. Il indique qu'il faut habituer les maîtres d'ouvrages de nos départements du bassin à consulter le site internet de l'Agence afin d'avoir des communications qui pourraient leur permettre de mieux connaître l'actualité des appels à projets.

M. HAUSSOULIER procède au vote.

Les 10 dossiers reçoivent un avis favorable à l'unanimité de la Commission

La délibération

« ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

- Dossier (99272) LES PERLES DU FASO phase 1
- Dossier (99296) LES PERLES DU FASO phase 2
- Dossier (99286) UNIV SCIENCES ET TECHN LILLE
- Dossier (99289) ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE DU HAUT DE France phase 1
- Dossier (99297) ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE DU HAUT DE France phase 2
- Dossier (99293) ASSOCIATION DES AMIS DU CEAD phase 1
- Dossier (99298) ASSOCIATION DES AMIS DU CEAD phase 2
- Dossier (99303) ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS
- Dossier (99305) ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS phase 1
- Dossier (99306) ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS phase 2

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Point 4.1.

Animation et gestion du parlement des jeunes de l'Escaut

- Association Good Planet Belgium -

Mme DERICQ présente le point n°4.1 tel que figurant dans le dossier de séance concernant l'activité du parlement des jeunes.

M. THIBAUT précise que le dossier a été réalisé sur l'année et que l'évènement final sera la COP 22. Il indique que l'année prochaine la délibération sera proposée en début d'année.

h *YK*

Le dossier Goodplanet Belgium reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission

La délibération

« ACTION INTERNATIONALE COOP INSTITUTION GOODPLANET BELGIUM »
Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

Point 4.2.

Mise en place de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Nirnova (Moldavie)
- Association Solidarité Eau Europe -

Mme **DERICQ** présente le point n°4.2 tel que figurant dans le dossier de séance concernant la mise en place de la gouvernance de l'eau dans le bassin de la Nirnova en Moldavie avec l'association Solidarité Eau Europe.

M. **AGBEKODO** précise qu'il s'agit d'un projet en émergence, la Moldavie qui se trouve aux frontières de l'Europe est cependant un pays très pauvre. Ils ont aujourd'hui la volonté de mettre en place une coopération institutionnelle pour pouvoir régler le problème de l'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement. Il indique que le dossier soumis comportera une partie institutionnelle avec ensuite une partie coopération décentralisée pour la réalisation d'ouvrages. Il précise que dans un premier temps il s'agit d'accompagner les autorités moldaves à mettre en place des structures institutionnelles.

Mme **VERBRUGGHE** demande s'il s'agit de missions d'assistance.

M. **AGBEKODO** confirme qu'il s'agit bien de missions d'assistance dans un premier temps.

Le dossier Solidarité Eau Europe reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission

La délibération

« ACTION INTERNATIONALE COOP INSTITUTION SOLIDARITE EAU EUROPE »
Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

Point 4.3

Appui au réseau Ran'eau, réseau d'information et d'échanges entre les acteurs de l'eau de France et de Madagascar
- Association PS'eau -

Mme **DERICQ** présente le point n°4.3 tel que figurant dans le dossier de séance concernant l'appui au réseau Ran'eau, réseau d'information et d'échanges entre les acteurs de l'eau de France et de Madagascar avec l'association PS'eau.

M. **AGBEKODO** précise qu'il s'agit d'un projet qui date de quelques années, qu'il s'agit de la dernière phase. Il rappelle que l'association PS'eau fait un très bon travail. L'objectif est de mettre en place une structure institutionnelle qui accompagne les collectivités avec une bonne formation. Il indique que lorsqu'une structure de gouvernance est mise en place, cela permet de garantir la durabilité des projets. Il précise que c'est l'association PS'eau qui suit le projet depuis 3 ans.

M. **SIX** s'étonne en ce qui concerne le montant de la subvention de 25 000 € sur un projet de 125 000 €, avec d'autres Agences et d'autres partenaires. Il mentionne que la part demandée à l'Agence de l'Eau Artois Picardie est trop importante.

M. **AGBEKODO** confirme que l'Agence de l'Eau fait partie des plus importants contributeurs.

M. **THIBAUT** indique que la part des autres financeurs sera fournie pour le Conseil d'Administration.

Mme DERICQ indique l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée corse apporte une participation de 25 000 €, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse 20 000 €, l'Agence de l'eau Seine Normandie 20 000 €.

M. AGBEKODO indique qu'il faut se fournir le détail de la participation des autres financeurs afin d'avoir des précisions.

M. THIBAUT précise que, sur ce genre de dossier, il est courant que l'on partage en 1/6^{ème} entre chaque Agence.

Le dossier de l'association PS'eau reçoit un avis favorable de la Commission

La délibération

« ACTION INTERNATIONALE COOP INSTITUTION PROGRAMME SOLIDARITE EAU »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 25 novembre 2016.

Point 4.4

Point d'avancement sur la coopération institutionnelle

Mme AUBERT présente le point n°4.4 tel que figurant dans le dossier de séance concernant un point d'avancement sur la coopération institutionnelle.

M. THIBAUT précise que l'accord avec la Pologne comporte plusieurs volets dont un porte sur les inondations, qui sont cependant en limite avec notre domaine d'intervention. Il mentionne que l'Agence a donc proposé à la DREAL de participer même s'ils n'ont finalement pas pu venir à ce déplacement. Il rappelle que l'Agence de l'Eau prépare et coordonne le cadre d'interventions entre les deux pays, l'Agence a besoin néanmoins des compétences des services de l'Etat pour la planification dans le domaine des inondations pour être légitimes sur les sujets qu'ils attendent de notre part.

Mme AUBERT présente les visites de délégations que l'Agence a reçues.

La coopération institutionnelle **Bassin du Sebou au Maroc**

M. AGBEKODO indique qu'un travail a été réalisé en collaboration avec l'Agence de l'eau du bassin de Sebou, il précise que cela entre dans la demande de la Ministre de l'Environnement, qui souhaite que les Agences de l'Eau se positionnent sur un grand fleuve du bassin Africain. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie était pressentie pour une coopération avec le Maroc. Il souligne que la convention va être signée par Olivier THIBAUT dans le cadre de la COP 22, le 09 novembre 2016.

M. AGBEKODO mentionne qu'il a effectué une mission d'évaluation au Sénégal afin d'évaluer les projets que l'Agence a financés dans la région de DAKAR et de Saint Louis. Il souligne que les ONG présentes sur le terrain font du très bon travail. Il indique que l'Agence doit être vigilante en ce qui concerne le choix de l'ONG, car certaines ONG trop petites n'ont pas les capacités techniques à soutenir les dossiers même si la volonté y est.

M. HAUSSOULIER demande où va se passer la prochaine EURO RIOB.

M. AGBEKODO indique que l'événement se déroulera à DUBLIN.

Mme VERBRUGGHE indique que les actions sont quand même plus faciles lorsque les territoires ne sont pas trop loin. Elle mentionne que les retours sur le Pérou sont assez négatifs après 3 ans de coopération. Elle souligne qu'il est intéressant de s'interroger lors du renouvellement.

Mme AUBERT indique que sur le Pérou il y avait un intermédiaire qui est l'office international de l'Eau. Elle précise que les choses ont été recadrées et qu'une liste précise de la demande des péruviens va être fournie de manière à mettre en place une démarche à suivre.

M. THIBAUT indique que l'éloignement n'est pas forcément le problème c'est la volonté politique locale. Il souligne que les actions fonctionnent en Europe car les pays sont soumis aux directives Cadre sur l'Eau, ERU et Inondation. Il précise que ce sont des événements externes qui les forcent à avancer. En ce qui concerne le Pérou, les débuts ont bien fonctionné jusqu'à ce qu'il y ait après la signature de l'accord un changement de politique locale. Ils ont cependant mis en place une redevance sur les mines. La seconde étape qui est de former un Comité de Bassin est un sujet beaucoup plus sensible qui n'aboutira pas dans les 2 ans à venir.

Mme AUBERT indique que les interlocuteurs des pays d'Amérique du sud changent souvent, qu'à chaque fois il faut recommencer, que cela est limitant pour avancer dans les projets.

M. THIBAUT indique que les territoires ont été réparti entre agence :

- Artois Picardie / Europe de l'Est
- Adour Garonne / Amérique du Sud
- Seine Normandie / Asie

Il précise que l'Agence de l'Eau Artois Picardie se focalise essentiellement sur les pays de l'Europe de l'Est et que l'Agence de l'Eau n'a pas les moyens humains pour parcourir le monde.

M. HAUSSOULIER remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 04 novembre 2016 à 16h05.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Bertrand GALTIER

ANNEXES
(remis sur table)

h h

**DELIBERATION N° 16-A... DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (PROJET)**

TITRE : REPONSE D'URGENCE DE L'AGENCE SUITE AU CYCLONE MATTHEW EN HAITI

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 modifié relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois - Picardie applicable au 11 décembre 2015 et vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du Directeur du 18 octobre 2016 sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-047 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 4 novembre 2016,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° ? de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 25 novembre 2016,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

ARTICLE 1 -

Donne son accord de principe pour que l'Agence de l'eau Artois-Picardie soutienne financièrement, en concertation avec les autres Agences de l'eau, l'ONG MEDAIR, signataire du code de conduite du Comité International de la Croix Rouge.

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général de l'Agence de l'eau pour engager et attribuer en 2016, à titre dérogatoire, une participation financière de 100 000 € en faveur de MEDAIR pour une aide d'urgence en Haïti.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Michel LALANDE

Olivier THIBAUT

POINT N° 5

POINT D'INFORMATION SUR LES INSTANCES JEUNESSE

L'ACTUALITE DES INSTANCES JEUNESSE EN 2016

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois Picardie (PJE)

La séance et les élections du 30 mars 2016

Lors de la matinée, les parlementaires ont témoigné de leur engagement pour l'eau et le débat et ont présenté aux nouveaux membres les différents projets dans lesquels ils se sont investis. L'objectif de cet exercice est de partager des sujets, des projets et de montrer aux autres jeunes parlementaires le plus qu'apporte le PJE du point de vue des connaissances et de l'ouverture ... Plusieurs actions ont été présentées, qu'elles soient proposées par le PJE ou menées par les structures membres du PJE

- La participation aux échanges dans le cadre du jumelage avec le parlement de la jeunesse bulgare pour l'eau.
- La participation au 13ème Parlement européen de la jeunesse pour l'eau en Suisse. La délégation du PJE conduite par le Club de canoë kayak de Valenciennes a remporté le premier prix pour la vidéo et le 2ème prix pour la qualité du poster présenté.
- la participation à la mise en place de l'assemblée des jeunes du fleuve Sebou (Maroc).
- Le Hublot, le journal de l'environnement de la cité scolaire Paul Duez 100% vu par les jeunes, diffusé dans les établissements scolaires du cambrésis et dans 1000 établissements scolaires de la région via le réseau « la presse à l'école ».
- Le projet d'initiatives et de communication du BTS GEMEAU sur la sensibilisation aux milieux aquatiques.
- Le chantier école du lycée horticole de Dunkerque.

L'après- midi, 7 candidatures ont été présentées, ont été élus :

- Victor Macé Président, scolarisé en première ES au lycée Paul Duez de Cambrai
- Wynona Genlot, Vice- présidente, scolarisée en première S au lycée biotechnologique de Douai Biotech
- Benjamin Desprez, Vice- président, scolarisé en 1ère année de BTS GEMEAU au lycée biotechnologique de Douai Wagnonville.

Le programme a été validé par cette séance du PJE :

- L'école écologique internationale « spéciale effet de jeunes pour les COP » sur le littoral Dunkerquois du 3 au 7 avril 2016.
- La participation du PJE à la semaine du développement durable à la cité scolaire Paul Duez du 25 au 29 avril 2016.
- L'organisation d'un groupe de travail sur le thème de la gestion des eaux pluviales le 1^{er} juin à l'agence de l'eau (annulé pour cause de grève des transports)

- La participation du PJE à l'école écologique franco bulgare à Burgas du 22 au 26 août 2016.
- L'organisation d'un atelier sur la faune aquatique organisé dans le cadre du projet PIC du BTS GEMEAU du lycée biotechnologie de Douai Wagnonville le 20 septembre 2016 .

L'école écologique internationale

Au Bourget en décembre 2015, pour la deuxième fois dans l'histoire d'une COP, les enjeux de l'eau ont été pris en compte. La France a demandé que les chefs d'Etat s'engagent pour l'eau et l'adaptation au changement climatique et que cet engagement soit pris à tous les niveaux, y compris celui des jeunes. A noter également que pour la première fois, la présence de la jeunesse a été officialisée lors de cette COP 21.

La prochaine COP aura lieu du 7 au 18 novembre à Marrakech sur le thème de « l'atténuation des effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation. » Au-delà de la présence de jeunes lors des COP, il paraît important de maintenir une dynamique entre les instances impliquées dans la gestion locale et quotidienne de l'eau et la jeunesse Et de bien faire prendre conscience aux jeunes qu'aujourd'hui, les enjeux de l'eau sont mondiaux et que surtout les différences culturelles sont une vraie richesse dans l'innovation et la gestion de l'eau de demain.

Pour rester dans la dynamique de la COP 21 et de son « effet de jeunes », le PJE a saisi l'opportunité de l'école écologique d'avril pour l'ouvrir à d'autres pays avec lesquels l'agence a des « correspondants jeunesse » qui mènent des projets de terrain : Russie, Maroc, Parlement des jeunes de l'Escaut, Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau.

Objectifs de l'école écologique internationale

- *Découvrir et mettre en valeur un territoire particulier par sa gestion de l'eau, riche du point de vue de la biodiversité et fragilisé par les aménagements et les activités économiques. L'ouverture de l'Ecole écologique s'est faite à la Communauté urbaine de Dunkerque. Agur, EDEN 62, le Conservatoire du littoral ont présenté les différentes problématiques et la dynamique mise en place sur le littoral pour l'avenir.*
- *Engager la réflexion commune et étudier comment relever les défis de l'adaptation aux changements climatiques.*
- *Réaliser un projet « eau et littoral » pour la COP 22 avec les représentants du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau.*
- *Permettre à des jeunes de culture différente de travailler ensemble sur un sujet de l'eau.*

Le projet Domin'eau des étudiants de l'Ecole des mines de Douai (2015/2016)

Pour la deuxième année consécutive, un groupe d'élèves ingénieurs a choisi l'eau et le soutien à la politique jeunesse de l'agence comme sujet de stage.

Domin'eau, crée l'année dernière, s'intéresse cette année à l'optimisation des ressources en eau au Togo.

En partenariat avec l'association « Meilleur devenir France », 6 étudiants organisés en groupe projet, travaillent sur des solutions d'irrigation aux cultures vivrières et maraîchères et les besoins en eau potable dans la région de Doglobo.

En France, une partie du projet concerne l'information dans les lycées. A partir de l'exemple du projet togolais, Domin'eau propose aux différents établissements, membres du Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie d'établir un dialogue avec les lycéens autour des enjeux de l'eau. Plusieurs séances d'information sont programmées à Douai et à Cambrai.

« Notre travail et nos objectifs sont d'amener les lycéens à réfléchir sur les problématiques d'accès à l'eau, de sa gestion et son usage au quotidien à travers le monde. L'eau est certainement le bien le plus précieux, sa disponibilité dépend de beaucoup de facteurs comme le climat, la géologie, la population, les infrastructures....

L'exploitation étant un défi pour l'Homme, nous aborderons l'accès à l'eau sous l'angle de la technologie et des infrastructures, notre projet au Togo sera un bel exemple de solidarité humaine entre les cultures et les générations. »

*Ronan, Camille, Anne Lise, Vincent, Capucine, Cédric Promotion 2018.
Retrouvez Domin'eau sur facebook*

Un nouveau projet Domin'eau est en cours pour l'année scolaire 2016/2017 sur le sujet des techniques alternatives en collaboration avec le SIAV.

La séance du 5 octobre 2016

La séance s'est tenue à la Communauté d'agglomération de Boulogne sur mer sur le thème de la biodiversité marine.

La matinée fut consacrée au débat sur la biodiversité marine et la contribution sera transmise au CB du 9 décembre, si l'ordre du jour le permet. La contribution sera présentée par le Président du PJE.

L'après-midi, la parole était donnée aux jeunes pour le compte rendu de leurs activités depuis la séance du 30 mars et la proposition de programme jusque la prochaine séance du 29 mars 2017.

- écoles écologiques franco bulgares d'avril et d'août,
- Berlin river camp 2016,
- projet « chasse aquatique » du lycée Biotech de Douai.
- Opération nettoyage du vieil Escaut avec le VALCK et l'ENTE de Valenciennes

Le programme 2016/2017

- Comité de bassin du 9 décembre : Présentation de la contribution du PJE sur la biodiversité marine (sous réserve).

- 8, 9, 10 novembre / COP 22 Marrakech, signature de l'accord jeunesse « Sebou /Escaut » en écho à la signature de l'accord de coopération institutionnelle signé avec l'Agence hydraulique du bassin du Sebou.

Pendant les vacances de Noël ou de février : stage communication, 1 journée à Douai
20 parlementaires

29 mars 2017 : Séance plénière du PJE à Douai thème à choisir

Du 9 au 14 Avril 2017 : Accueil de la délégation bulgare pour l'école écologique (Baie de Somme)
Visite d'un chantier école pour proposer un projet équivalent en Bulgarie pour l'école écologique du mois d'août..

20 parlementaires + 4 enseignants

Juillet 2017 : Big jump proposé par Wynona.

Août 2017 : Ecole écologique en Bulgarie

4 octobre 2017 : Séance plénière du PJE thème et lieu à choisir

En projet : animations proposées par les membres du PJE, 2 partenariats à mettre en place :
Université de Kénitra au Maroc et Parlement de l'eau des jeunes de Lettonie
Le 14ème Parlement européen.

Le Parlement des Jeunes de l'Escaut

Le 8 septembre 2015, Good Planet Belgium et l'Agence de l'eau ont parrainé la mise en place de l'Assemblée des jeunes du Sebou lors d'une séance officielle qui se tenait au Palais des congrès de Fès. Dans le cadre de l'école écologique organisée sur le littoral dunkerquois, l'association

Good Planet Belgium a profité de la présence de nombreux jeunes représentants du Sebou pour dynamiser l'instance et préparer un projet pour la COP 22.

L'objectif principal de la convention 2016 est de développer la culture du projet chez les jeunes et de consolider les principes du PJEscaut afin de pouvoir les partager.

Une délégation de jeunes représentants de l'Escaut signera un accord jeunesse le 9 novembre en écho à la signature de la convention « Sebou » dans le cadre de la coopération institutionnelle.

Le 13^{ème} Parlement européen des jeunes pour l'eau

La rencontre, organisée par Solidarité Eau Europe a eu lieu en Suisse du 13 au 16 mars 2016 au Gymnase Burier près de Lausanne sur le thème « eau : la gestion des risques ».

50 jeunes de 17 pays : Allemagne, Arménie, Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Italie, Kosovo, Lettonie, Malte, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Pays Bas, Russie, Suisse, Turquie ont participé à des ateliers, des excursions, des échanges qui les encouragent à s'engager dans la gestion de l'eau et à entreprendre des projets dans leurs pays.

La délégation française composée de 4 jeunes : 2 du club de canoë kayak de Valenciennes et 2 lycéens du lycée agricole du Paraclet ont présenté une vidéo qui a reçu le premier prix et un poster qui a reçu un deuxième prix.

Le Parlement Mondial de la jeunesse pour l'eau

Un nouveau bureau a été élu lors du forum mondial de l'eau à Daegu, ce bureau a privilégié 4 axes :

- Elargissement et renforcement du réseau de jeunes dans le monde
- Amélioration de la communication interne et externe
- La mise en place de nouveaux projets locaux
- Le plaidoyer pour une meilleure intégration de la jeunesse dans le secteur de l'eau.

Une délégation du PMJE était invitée à participer à l'Ecole écologique internationale organisée à Dunkerque pour créer des liens entre les initiatives des jeunes qu'elles soient locales, à l'échelle d'un fleuve ou internationales.

Une réunion « jeunesse » était organisée à l'Agence les 31 septembre et 1er octobre 2016 pour définir les rôles de chacun après le changement d'équipe chez SIE/SEE.